

COMPTABILITE DES ENTREPRISES

U.P.E.C. – U.F.R. de Droit
Licence 2^{ème} année
1^{ère} session
Mai 2014

Durée de l'épreuve : 1 heure – coefficient : 1

Documents autorisés : aucun

Matériel autorisé :

Aucun matériel ou document autorisé.

Document remis au candidat :

Le sujet comporte 6 pages numérotées 1 à 6.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner *explicitement* dans votre copie.

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.

Vous numéroterez toutes vos pages (numéro de page/total des pages).

Les réponses au questionnaire à choix multiple devront être présentées dans l'ordre des questions de l'énoncé.

Toute information calculée devra être justifiée.

SUJET

QUESTIONNAIRE A CHOIX MULTIPLES

« Dans le milieu de la difficulté se trouve l'opportunité » - A. Einstein

1 Les principes comptables

Les principes comptables sont énoncés dans le Code de Commerce et repris dans la PCG. Parmi la liste suivante, quel principe répond à la définition de « rattachement des charges et des produits à l'exercice comptable concerné » ?

- 1.1 Continuité d'exploitation
- 1.2 Prudence
- 1.3 Nominalisme monétaire
- 1.4 Indépendance des exercices
- 1.5 Permanence des méthodes
- 1.6 Non compensation
- 1.7 Réalité des opérations
- 1.8 Coût historique
- 1.9 Intangibilité du bilan d'ouverture

2 La normalisation comptable

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

L'I.A.S.B. est

- 2.1 Un organisme anglo-saxon de normalisation comptable.
- 2.2 Un organisme privé de normalisation internationale.
- 2.3 Un organisme chargé de coordonner les normes comptables au niveau européen.
- 2.4 Un organisme international rattaché à l'Autorité des Marchés Financiers.

3 Définition d'une provision :

Indiquez la réponse exacte (Vrai ou Faux)

Une provision est un passif dont l'échéance et le montant sont fixés de manière précise.

- 3.1 Vrai.
- 3.2 Faux.

4 Obligations vis-à-vis d'un tiers

Indiquez la réponse exacte (Vrai ou Faux)

Dès lors que l'entreprise a créé une attente légitime vis-à-vis d'un tiers, en raison d'une politique affichée ou d'engagements publics suffisamment explicites, l'obligation de l'entité vis-à-vis de ces tiers est avérée.

- 4.1 Vrai.
- 4.2 Faux.

5 Fait générateur :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

Une entreprise réalise une prestation pour un client d'un montant de 5 000 euros TTC en date des 12 et 13 décembre N. Elle émet une facture datée du 21 février N+1. Que se passe-t-il dans la comptabilité de notre entreprise au 31 décembre N ?

- 5.1 Enregistrement d'un produit constaté d'avance pour 5 000 euros ;
- 5.2 Enregistrement d'une charge constatée d'avance pour 5 000 euros ;
- 5.3 Enregistrement d'une facture non parvenue pour 5 000 euros ;
- 5.4 Enregistrement d'une facture à établir pour 5 000 euros.

6 Exercice de rattachement – Taxe annuelle sur les bureaux en Ile-de-France

Les taxes sont à rattacher à l'exercice de l'activité génératrice des faits ou situations entraînant leur exigibilité, immédiate ou différée, de ces prélèvements. Il convient donc de bien déterminer le fait générateur de cette taxe, c'est-à-dire l'évènement qui fait naître l'obligation de payer l'impôt. De cette analyse du fait générateur, il en résulte des écritures de régularisation afin que l'exercice supporte effectivement les charges qui lui sont rattachées.

Les propriétaires, usufruitiers, preneurs à bail ou titulaires d'une occupation temporaire de bureaux d'une superficie supérieure ou égale à 100 m² situés en région Ile-de-France sont redevables d'une taxe annuelle (CGI art. 231 ter). C'est la disposition au 1^{er} janvier de l'année N d'un local taxable qui entraîne le paiement de la taxe pour l'année N (CGI art. 231 ter-II).

Indiquez la réponse exacte (Vrai ou Faux)

La société BELTOISE occupe des locaux à usage de bureaux d'une superficie de 115 m² à Joinville-le-Pont (94) depuis le 30 décembre N-1. Elle doit enregistrer au 31 janvier N, date de clôture de son exercice comptable, la taxe sur les bureaux au débit d'un compte 63 « Charges d'impôts, taxes et versements assimilés » en contrepartie d'un crédit d'un compte 44 « Dettes d'impôts, taxes et versements assimilés ».

- 6.1 Vrai.
- 6.2 Faux.

7 Fonctionnement des comptes :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 7.1 Les comptes d'actif diminuent par les crédits ;
- 7.2 Les comptes de charges augmentent par les crédits ;
- 7.3 Les comptes de produits diminuent par les débits ;
- 7.4 Les comptes de charges augmentent par les crédits.

8 Immobilisations

Les actifs suivants sont-ils classés, selon les règles comptables françaises, en stocks ? Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 8.1 Un chien de garde dans une société du secteur militaire.
- 8.2 Le boisement d'une forêt à maturité et en cours de croissance destiné à être coupé et vendu.
- 8.3 Une vache laitière réformée dans une exploitation agricole.
- 8.4 Une girafe dans un parc animalier.

9 Définition d'un passif :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

Un passif :

- 9.1 est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité.
- 9.2 matérialise une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est seulement certain ou probable qu'elle provoquera une sortie des ressources au bénéfice de ce tiers.
- 9.3 concrétise une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou usuelle à l'égard d'un tiers.
- 9.4 Peut correspondre à des capitaux propres, des provisions ou des dettes.

10 Plus et moins-values :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

Une société M détient des titres de participations de la société A et de la société B.

Les titres de la société A ont été acquis pour 10 000 euros.

Les titres de la société B ont été acquis pour 50 000 euros.

Les deux portefeuilles de titres détenus par M ont été évalués respectivement à 15 000 euros pour les titres de la société A et à 40 000 euros pour les titres de la société B.

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 10.1 Une moins-value potentielle doit être constatée pour 10 000 euros.
- 10.2 Une plus-value potentielle doit être constatée pour 5 000 euros ;
- 10.3 Une moins-value potentielle nette doit être constatée pour 5 000 euros ;
- 10.4 Aucune plus-value ou moins-value potentielle doit être constatée.

11 Fait générateur (1) :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

Une entreprise détient un immeuble de bureaux qu'elle met en location. Les loyers trimestriels sont facturés et payables d'avance. Ils s'élèvent à 3 000 euros par trimestre. Les dates de versement sont fixées aux 1^{er} février, 1^{er} mai, 1^{er} août et 1^{er} novembre. Que se passe-t-il en comptabilité au 31 décembre N ?

- 11.1 Enregistrement d'un produit constaté d'avance pour 1 000 euros ;
- 11.2 Enregistrement d'une charge constatée d'avance pour 1 000 euros ;
- 11.3 Enregistrement d'une facture non parvenue pour 1 000 euros ;
- 11.4 Enregistrement d'une facture à établir pour 1 000 euros.

12 Fait générateur (2) :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

Lors des travaux d'inventaire, il apparaît qu'une facture de Manpower relative à l'emploi d'un personnel intérimaire durant le mois de décembre N, pour un montant de 1000 euros hors taxes, n'est pas encore parvenue au service comptabilité de l'entreprise.

Que se passe-t-il en comptabilité au 31 décembre N ?

- 12.1 Enregistrement d'un produit constaté d'avance pour 1 200 euros ;
- 12.2 Enregistrement d'une charge constatée d'avance pour 1 200 euros ;
- 12.3 Enregistrement d'une facture non parvenue pour 1 200 euros ;
- 12.4 Enregistrement d'une facture à établir pour 1 200 euros.

13 Amortissement :

Soit un matériel de bureau mis en service le 1^{er} juillet N-1 est amorti sur une durée de vie de 10 ans avec une valeur historique de 100 000 euros hors taxes. La société clôture ses comptes au 31 décembre. Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 13.1 L'amortissement du matériel de bureau est de 5 000 euros au 31 décembre N ;
- 13.2 L'amortissement du matériel de bureau est de 15 000 euros au 31 décembre N ;
- 13.3 La dotation aux amortissements est de 10 000 euros sur l'exercice N ;
- 13.4 La dotation aux amortissements est de 5 000 euros sur l'exercice N.

14 Stocks :

Le coût d'acquisition des stocks achetés comprend :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 14.1 Le prix d'achat ;
- 14.2 Les droits de douanes ;
- 14.3 Les taxes non récupérables ;
- 14.4 Les frais de transport et de manutention attribuables à l'acquisition.

15 Clients - mauvais payeur :

La société M a une créance sur un client qui ne l'a pas réglée depuis plusieurs années, malgré des relances répétées et des mises en demeure, pour un montant de 1200 euros TTC.

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 15.1 Cette créance doit être dépréciée pour un montant de 1200 euros;
- 15.2 Cette créance doit être dépréciée pour un montant de 1000 euros;
- 15.3 La dépréciation de 1200 euros s'enregistre au passif ;
- 15.4 La dépréciation de 1000 euros s'enregistre en charges.

16 Provisions :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 16.1 Une provision porte sur une obligation certaine ou probable;
- 16.2 Une provision correspond à une sortie de ressources sans contrepartie probable ou certaine;
- 16.3 Un passif dont l'échéance n'est pas fixée de manière précise est une provision ;
- 16.4 Un passif dont le montant n'est pas fixé de manière précise est une provision.

17 Passif éventuel :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 17.1 Un passif éventuel correspond à une charge à payer ;
- 17.2 Un passif éventuel porte sur une sortie de ressources sans contrepartie ni certaine ni probable;
- 17.3 Un passif éventuel doit être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels ;
- 17.4 Un passif éventuel correspond à une obligation à la date de clôture dont l'échéance et le montant sont évalués avec une faible incertitude.

18 Livres comptables :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 18.1 Tout commerçant tient obligatoirement une balance générale, un livre de caisse et un journal d'inventaire.
- 18.2 Tout commerçant tient obligatoirement un livre-journal, un grand livre et un livre d'inventaire.
- 18.3 Le livre-journal et le livre d'inventaire doivent impérativement être cotés et paraphés par le Greffier du tribunal dans le ressort duquel le commerçant est immatriculé. Chaque livre reçoit un numéro d'identification répertorié par le Greffier sur un registre spécial.
- 18.4 Les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise sont enregistrés opération par opération et jour par jour pour le livre d'inventaire.

19 L'annexe aux comptes annuels :

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 19.1 L'annexe a pour but de compléter et d'apporter des commentaires qualitatifs aux informations données dans le bilan et le compte de résultat.
- 19.2 L'annexe met en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des utilisateurs des informations comptables.
- 19.3 Les informations mentionnées dans l'annexe ne peuvent pas être un palliatif des informations qui auraient dues être communiquées dans le bilan et le compte de résultat.
- 19.4 L'annexe doit fournir les informations d'importance significative, c'est-à-dire dont l'absence est susceptible de remettre en cause la régularité, la sincérité des états financiers et donc l'image fidèle des comptes annuels.

20 Communication financière :

Le marketing financier est une approche organisée destinée à la recherche active d'une épargne disponible pour la transformer en demande de valeurs mobilières émises ou à émettre avec la perspective de plus-value ou de rendement. Citez les supports de la communication financière.

Indiquez la (ou les) réponse(s) exacte(s)

- 20.1 Les comptes annuels.
- 20.2 Le rapport de gestion ou le rapport annuel.
- 20.3 Le document de référence.
- 20.4 La liasse fiscale
- 20.5 Le bilan social
- 20.6 Le rapport environnemental.

+ + + + +

++++

++